

Le SNPTES vote contre la réforme du baccalauréat lors du dernier CSE

Le 21 mars, le CSE (Conseil Supérieur de l'Éducation) examinait différents projets de décret et d'arrêtés portant sur la réforme du baccalauréat général et technologique qui modifiaient les conditions de délivrance et d'organisation du baccalauréat.

Un premier vœu des organisations syndicales demandant **le retrait pur et simple des textes relatifs au Bac** a obtenu la majorité des votes :

- Pour : 49 dont le SNPTES - Contre : 21 - Abstention : 1

Un second vœu demandant **un moratoire de la réforme du baccalauréat** a par contre reçu une minorité d'approbations **ce qui prouve un besoin de réforme reconnu mais dans une réelle concertation** :

- Pour : 21 - Contre : 31 - Abstention : 15 dont le SNPTES - Refus de vote : 4

De très nombreux amendements ont été déposés, le SNPTES vous résume donc la séance :

1) Projet de décret modifiant les dispositions du code de l'éducation propres aux enseignements conduisant au baccalauréat général et aux formations technologiques.

Résumé des incidences du texte :

- Disparition de référence aux filières dans le baccalauréat général (mais pas dans le bac technologique)
- Évaluation du baccalauréat porte sur un socle commun de culture commune, des enseignements de spécialité et éventuellement des enseignements optionnels
- Bac resserré autour de quatre épreuves et l'épreuve anticipée de français en première
- Prise en compte du contrôle continu (pour mémoire 40 %) :

- Pour : 19 - Contre : 40 - Abstentions : 11 dont SNPTES

Le SNPTES s'est abstenu car si nous sommes en accord avec une nécessaire évolution du bac, nous le sommes moins sur la mise en œuvre proposée dans les textes suivants.

2) Projet d'arrêté relatif aux modalités d'organisation du contrôle continu pour l'évaluation des enseignements dispensés dans les classes conduisant au baccalauréat général et au baccalauréat technologique

Résumé des incidences du texte :

Le contrôle continu comptera pour 40 % de la note globale dont 30 % pour les épreuves communes et 10 % pour le livret scolaire.

Établies à partir d'une banque de sujets nationaux, les épreuves communes auront lieu deux fois en première et une fois en terminale et porteront sur les matières du tronc commun.

- Pour : 11 - Contre : 48 dont SNPTES - Abstentions : 9

Le SNPTES a voté contre à cause du risque important d'accroître « l'effet établissement » et de fait les inégalités scolaires entre établissements. La mise en place de deux épreuves communes en première puis une en terminale, ainsi que les oraux de langues, les ECE en sciences, le CCF en EPS

et les épreuves finales de terminale vont rendre l'organisation du lycée encore plus complexe qu'avant !

3) Projets d'arrêté relatif aux épreuves anticipées du baccalauréat général et du baccalauréat technologique

- Pour : 34 dont SNPTES - Contre : 31 - Abstentions : 3

Résumé des incidences du texte :

Rien de nouveau pour les épreuves anticipées de français (sauf une modification à venir des épreuves non abordées dans cet arrêté). Le SNPTES a voté pour.

4) Projet d'arrêté relatif aux épreuves du baccalauréat général à compter de la session de 2021

Résumé des incidences du texte :

L'arrêté propose les coefficients des différentes épreuves finales dans le tableau ci-dessous :
La liste, la nature, la durée et les coefficients des épreuves terminales obligatoires du baccalauréat général sont fixés comme suit :

	Coefficient	Nature des épreuves	Durée
Epreuves anticipées			
1. Français	5	Ecrite	4 heures
2. Français	5	Orale	20 minutes
Epreuves finales			
3. Philosophie	8	Ecrite	4 heures
4. Epreuve orale terminale	10	Orale	20 minutes
5. Epreuves de spécialité (deux au choix du candidat)			
Arts	16	Ecrite et orale	3 heures 30 et 30 minutes
Biologie-écologie (1)	16	Ecrite et pratique ou écrite et pratique et orale	3 heures 30 minutes et 1 heure 30 minutes ou 3 heures 30 minutes et 1 heure 30 minutes et 30 minutes
Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques	16	Ecrite	4 heures
Humanités, littérature et philosophie	16	Ecrite	4 heures
Langues et littératures étrangères	16	Ecrite + orale	3 heures et 20 minutes

Mathématiques	16	Ecrite	4 heures
Numérique et sciences informatiques	16	Ecrite et pratique (2)	3 heures 30 minutes et 1 heure
Physique-Chimie	16	Ecrite et pratique (2)	3 heures 30 minutes et 1 heure
Sciences de la vie et de la Terre	16	Ecrite et pratique (2)	3 heures 30 minutes et 1 heure
Sciences de l'ingénieur	16	Ecrite	4 heures
Sciences économiques et sociales	16	Ecrite	4 heures

Puis un coefficient 30 pour la moyenne des épreuves communes et un coefficient 10 pour la moyenne du livret scolaire.

Enfin, concernant l'oral coefficient 10, il portera sur un projet travaillé sur le cycle terminal relatif à un ou deux matières de spécialité.

Il y aura des ECE (Evaluation des compétences expérimentales) en Physique-Chimie, en SVT et en Numériques et Sciences Informatiques.

L'intitulé de la discipline « Humanités numériques et scientifiques » est remplacé par « Enseignement scientifique ».

- Pour : 20 - Contre : 26 dont SNPTES - Abstentions : 17 refus de vote : 3

*Le SNPTES a voté contre car aucune indication n'est donnée sur le temps nécessaire à la préparation à l'épreuve orale (**aucun horaire spécifique dédié !**). Or l'oral nécessite un gros travail à la fois sur le fond et la forme, en particulier pour les élèves les plus en difficulté.*

*Par ailleurs, les coefficients sont **proposés sans aucune concertation avec les enseignants**. On remarquera le poids très important des deux matières de spécialité, bien trop à l'avis du SNPTES.*

5) Projet d'arrêté relatif aux épreuves du baccalauréat technologique à compter de la session de 2021

L'arrêté établit les coefficients et matières finales et de socle de culture commune pour chaque filière du bac technologique. Les coefficients sont équivalents à ceux de la voie générale avec une prépondérance des spécialités.

- Pour : 8 - Contre : 46 dont SNPTES - Abstentions : 9

*Le SNPTES a voté contre, pour les mêmes raisons que le texte précédent, de temps nécessaire à la préparation à l'épreuve orale et de **coefficients fixés sans aucune concertation avec les enseignants**.*

Élise MARAIS, chargée de mission
Amar AMMOUR, secrétaire national